

Le plan d'intervention

La démarche du plan d'intervention vise à planifier des actions concertées et coordonnées dans le but d'aider l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Ces actions soutiennent ses apprentissages et sa socialisation en vue de sa qualification. Sous la responsabilité de la direction d'école, la démarche implique les parents, les intervenants scolaires et l'élève pour autant qu'il en soit capable. La démarche personnalisée du plan d'intervention permet la mobilisation et la collaboration de différents acteurs, dans le but d'identifier les besoins et capacités de l'élève et de mettre en œuvre des moyens afin de favoriser sa réussite éducative.



Les quatre phases qui composent la démarche du plan d'intervention :

- › La collecte et l'analyse de l'information
- › La planification des interventions
- › La réalisation des interventions
- › La révision du plan d'intervention

Les acteurs :

- › La direction d'école
- › L'élève lui-même, dans la mesure du possible
- › Les parents
- › Le personnel enseignant et le personnel des services éducatifs complémentaires
- › Le personnel du service de garde en milieu scolaire (s'il y a lieu)
- › Les partenaires externes (s'il y a lieu)

Trois situations qui nécessitent la mise en place d'un plan d'intervention :

SITUATION 1

La situation complexe d'un élève nécessite la mobilisation accrue et concertée de l'élève, de son ou ses enseignants, de ses parents, de la direction et, lorsque c'est nécessaire, d'autres acteurs de l'école ou d'autres organismes afin de trouver ensemble des solutions aux difficultés rencontrées et de permettre à l'élève de progresser.

SITUATION 2

La situation d'un élève nécessite la mise en place de ressources spécialisées ou encore d'adaptations diverses (stratégies d'enseignement, matériel scolaire adapté, ressources spécifiques, etc.), en plus des actions habituellement entreprises par l'enseignant, en collaboration avec l'équipe-cycle, pour adapter ses interventions aux besoins de l'élève.

SITUATION 3

La situation d'un élève nécessite des prises de décisions qui auront des incidences sur son parcours scolaire, notamment une décision liée à l'adaptation de l'évaluation, à une dérogation au Régime pédagogique ou encore à une orientation particulière au regard de son cheminement scolaire ou de son classement.

L'évaluation des besoins et capacités de l'élève est au cœur de cette démarche qui ne nécessite pas de diagnostic.